



PROVINCE SUD Direction de l'environnement	ARRIVÉE LE N° 3369 31 JAN. 2012	Dir.	CM jun.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTE							✓		
COPIE									
OBSERVATIONS	01.02 → PRELÈVEMENT								

**Direction de l'Environnement  
Service de la Prévention des Pollutions et des Risques  
BP 3718  
98846 Nouméa cedex**

**À Nouméa, le 25 janvier 2012**

**Objet :** Réponse à votre courrier du 29 Novembre 2011 de mise en demeure de la SARL Promobat de respecter les prescriptions applicables à l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées de la résidence Carcopino, commune de Nouméa.

V/Réf : RAR n°RA 01 500 262 6 NC du 29 Novembre 2011 et Arrêté n°3222-2011/ARR/DENV du 25 Novembre 2011.

N/Réf : SDCG.102.12

Monsieur CROMMER,

Suite à votre courrier du 29 Novembre 2011 de mise en demeure de la SARL Promobat de respecter les prescriptions applicables à l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées de la résidence Carcopino, nous vous informons, comme il se doit, que :

- L'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques de la résidence est sous contrat d'exploitation par la société EPUREAU.
- Dans le cadre de cette exploitation, deux analyses de rejet en sortie de l'installation de traitement ont été réalisées en Mars et Juin 2011. Les résultats sont transmis en pièces jointes et indiquent des valeurs inférieures aux seuils réglementaires données par la délibération n°10277 du 30 avril 2009 fixant les règles générales et les prescriptions techniques pour les ICPE de la rubrique 2753 "ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées
- Un bilan 24h sur la station d'épuration sera réalisé au premier semestre 2012.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer,

nos salutations distinguées.

BC n°  
Aff n°  
Devis n°

**EPUREAU**  
Epureau  
20, bis rue Descartes  
382098846 Nouméa Cedex  
Tel : 28 17 27  
epureau@epureau.nc

**Echantillon : 2011/06/E0107**

Lieu du prélèvement: Carcopino

**Référence Client : Sortie STEP**

Date de début d'analyse :

Nature de l'échantillon : Eau usée

Date de prélèvement : 23/06/2011

Date de réception : 23/06/2011

Température à réception : 18°C

Date de fin d'analyse :

Préleveur :

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes françaises selon l'arrêté du 22 décembre 1994	Eaux usées normes calédoniennes selon la délibération n° 205-97/BAPS du 20 juin 1997	Limite de quantification
<b>Paramètre indésirable</b>						
Demande biologique en oxygène DBO5	NF EN 1899-2	15	mg/L	25	35	2
Demande chimique en oxygène DCO	ISO 15705:2002	52	mg/L	125	125	3
Matières en suspension MES	NF EN 872	19	mg/L	35	35	2
<b>Paramètre physico chimique</b>						
pH	NF T90-008	6.65	Unités pH	6-8,5		0,1

**Remarques/Commentaires :**

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.  
 (2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.  
 (3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = somme non calculable.  
 (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...)  
 (5) Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.  
 (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m<sup>2</sup> et 100 g/m<sup>2</sup>.

Nouméa le 04/07/2011

Responsable de laboratoire

Responsable développement



BC n°  
Aff n° Suivi STEP  
Devis n°

**EPUREAU**  
Epureau  
20, bis rue Descartes  
382098846 Nouméa Cedex  
Tel : 28 17 27  
epureau@epureau.nc

**Echantillon : 2011/03/E0161**

Lieu du prélèvement: Immeuble Carcopino

**Référence Client : Sortie STEP**

Date de début d'analyse :

Nature de l'échantillon : Eau usée

Date de prélèvement : 22/03/2011

Date de réception : 22/03/2011

Température à réception : ambiante

Date de fin d'analyse :

Préleveur :

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes françaises selon l'arrêté du 22 décembre 1994	Eaux usées normes calédoniennes selon la délibération n° 205-97/BAPS du 20 juin 1997	Limite de quantification
<b>Paramètre indésirable</b>						
Demande biologique en oxygène DBO5	NF EN 1899-2	2	mg/L	25	35	2
Demande chimique en oxygène DCO	EPA 8000	63	mg/L	125		20
Matières en suspension MES	NF EN 872	7.2	mg/L	35		2
<b>Paramètre physico chimique</b>						
pH	NF T90-008	7.15	Unités pH	6-8,5		0,1

**Remarques/Commentaires :**

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
- (2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- (3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = somme non calculable.
- (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...)
- (5) Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m<sup>2</sup> et 100 g/m<sup>2</sup>.

Nouméa le 05/04/2011

Responsable développement